

## La 4ème de l'Enseignement Agricole

**La classe de 4ème constitue un premier temps pour permettre à l'élève de se motiver pour l'école et préparer sa future orientation. Les élèves de l'enseignement agricole ont ainsi la possibilité de s'orienter à la fin de leur classe de 3ème, soit vers un CAP ou CAPA, soit vers un BEP ou BEPA, voire en seconde générale et technologique ou en première année de bac professionnelle (dans le cadre du bac pro en 3 ans).**

**Le diplôme national du brevet (DNB) est accessible aux élèves de 3ème de l'enseignement agricole, la classe de 4ème doit y préparer.**

L'accès aux classes de 4ème de l'enseignement agricole correspond à un changement d'orientation au milieu du cycle central de collège. Ce changement est possible, à la demande des familles. Ce choix d'orientation dont l'objet principal est de réconcilier l'élève avec l'école, s'appuie sur des pédagogies diversifiées, centrées sur des activités concrètes (exercices, y compris d'habileté gestuelle, travaux pratiques, projets à réaliser, études de cas, enquêtes...).

### *Suivi individualisé*

Les heures d'aide individualisée (32 heures) permettent d'organiser une mise à niveau ou un soutien aux élèves selon leurs difficultés, sous forme d'un tutorat individuel ou par petits groupes.

L'équipe pédagogique choisit, pour chaque élève un adulte référent qui assure un suivi individualisé. Il s'agit de l'un des membres de l'équipe pédagogique ou d'un adulte volontaire de la communauté éducative. A la demande de l'élève, il l'écoute lors d'entretiens individuels. Cet adulte référent fait appel, si nécessaire, à l'équipe éducative ou à d'autres personnels compétents sans se substituer à eux.

*Présentation de la formation* : Elle est structurée en modules classés dans trois domaines.

- **LE DOMAINE 1 DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL** où interviennent, pour 10 heures par semaine, des enseignants de français, de mathématiques, de langue et d'histoire géographie – éducation civique (M1 à M4). Il s'y rajoute, au choix de l'élève, un module de langue vivante 2.
- **LE DOMAINE 2 DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE** où interviennent, pour 6 heures par semaine, des enseignants d'éducation socioculturelle, d'économie familiale et sociale et d'éducation physique et sportive (M5 à M8). Un temps additionnel consacré à l'éducation à la santé et à la sexualité (M6) est associé à ce domaine pour une durée totale équivalente à une semaine, soit 28 heures.
- **LE DOMAINE 3 DE LA TECHNOLOGIE, DE LA SCIENCE, DE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE** où interviennent pour 12 heures par semaine, des enseignants de biologie-écologie, de physique chimie, de sciences et techniques professionnelles, d'informatique, de bureautique (M9 à M12).

Le module de découverte de la vie professionnelle et des métiers (M12) a pour objectif principal de permettre à chaque élève de bénéficier d'une première initiation en vue de définir son projet d'orientation scolaire ou professionnelle. Cette découverte est structurée par le choix de trois thèmes correspondant aux grandes familles de métiers : l'animal, la plante, l'aménagement de l'espace, l'énergie, les matériaux, l'accueil-vente, les activités de loisir, le cadre de vie, la transformation de produits agricoles. Les élèves sont mis en situation de réaliser des actes simples et d'acquérir ainsi des connaissances technologiques.

**DES SEMAINES DE STAGES COLLECTIFS** : elles représentent une durée totale de trois semaines "banalisées" se déroulant selon un rythme différent de celui des semaines où alternent cours et travaux pratiques. Tous les enseignants sont mobilisés pour ces semaines, leurs temps de face à face étant utilisés pour les préparer et les réaliser.

- **UNE SEMAINE D'ACCUEIL** : en début d'année scolaire, une semaine est consacrée exclusivement à l'accueil des élèves. Il s'agit de leur présenter leur nouvel environnement. Tous les personnels enseignants et non enseignants de l'établissement sont invités à animer ce moment. Il s'agit de mettre l'élève en confiance vis-à-vis de l'établissement, des personnels, des autres élèves, de la formation et de ses méthodes, et d'eux-mêmes. Ainsi, une connaissance réciproque peut s'élaborer ; ce peut aussi être l'occasion d'associer les parents. La rédaction d'un contrat de vie de classe en relation avec le règlement intérieur peut être l'aboutissement de cette semaine.
- **LE(S) PROJET(S)** : Un à trois projets sont réalisés par la classe entière. Ils s'inscrivent dans un ou plusieurs des modules. Ils peuvent être d'ordre technique comme conduire un élevage de petits animaux, créer un jardin, élaborer un produit alimentaire (micro-atelier de transformation pour la fabrication de vin, d'huile, d'essence, de pain...), construire un atelier, réparer des éléments de bâtiments, d'ordre social ou culturel comme réaliser un spectacle, une exposition, une vente écrire un conte, baliser un chemin de randonnée. Ils donnent lieu à une production ou à une réalisation.

L'équivalent d'une semaine entière est prévue pour les mettre en oeuvre et pour valoriser leur réalisation. Cependant les projets peuvent être conduits tout au long de l'année, en particulier dans le cadre de la pluridisciplinarité, assurant ainsi un lien entre les différents enseignements autour d'une réalisation concrète.

- **UNE SEMAINE SANTÉ SEXUALITÉ** : elle représente aussi une durée d'une semaine. Elle constitue un module du domaine 2.

**UNE SEMAINE DE STAGE EN ENTREPRISE** : une semaine entière peut être consacrée à la découverte, dans des entreprises ou organismes, d'une activité liée à un milieu professionnel, avec son intérêt, ses exigences, ses contraintes. Le temps en entreprise peut être augmenté dans un cadre dérogatoire. Toutefois, durant ces périodes, la réglementation du droit du travail s'applique. Durant ces stages en entreprise, les travaux qui pourront être effectués par les élèves seront précisés au préalable, par l'équipe pédagogique, dans le respect des instructions en vigueur, selon les lieux de stage et en accord avec le responsable de l'accueil de l'élève.